

COMMUNE DE LALIZO

Séance du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges, Pesson et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades et Pernet

Pouvoir : Mr Pernet à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Date de convocation : 02/03/2023

Date d'affichage : 03/03/2023

Délibération n°20230310_015

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget Commerces

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **3 005,76**
- un excédent reporté de **1 688,09**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **4 693,85**

- un déficit d'investissement de **1 743,34**
- un excédent des restes à réaliser de **945,00**
- un déficit reporté de **250,00**

Soit un déficit d'investissement cumulé de : **1 048,34**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT **4 693,85**,
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT **2 000,00**
RESULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT (1068) : EXCEDENT **2 693,85**
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **1 993,34**

Pour extrait conforme
Le Maire,
Maurice Deschamps

